

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
VAUCLUSE

-----  
ARRONDISSEMENT  
CARPENTRAS Nord

-----  
Commune de  
AUBIGNAN

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

Date de la convocation :  
22/03/2018

Date de l'affichage :  
22/03/2018

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION :**

**n° 2018-417**  
Régie funéraire :  
Vote du Compte  
Administratif 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20180328-D2018-417-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2018

Publication : 11/04/2018

Le Maire d'AUBIGNAN,



**Monsieur Guy REY**  
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2018 et le 28 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Monsieur Siegfried BIELLE

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Alain GUILLAUME, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Hervé OUDART, Stéphane GAUBIAC, Claude PLEINDOUX, Jérôme CAPRARA, Jacques CAVAILLÈS et Nicole TOURRE.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Anne VICIANO (procuration à Siegfried BIELLE), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Benoît SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Mireille CLEMENT (procuration à Guy REY) et Nadia NACEUR (procuration à Claude PLEINDOUX).

Absents excusés : Mmes Coraline LEONARD, Laure LEPROVOST et Monsieur Pierre GÉRENTON.

**Exposé des motifs**

Comme le Compte de Gestion qui est dressé par le Trésorier, comptable public, Monsieur le Maire, ordonnateur des Finances de la commune, doit également et annuellement, dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses correspondant à l'exécution du budget de la Régie funéraire d'AUBIGNAN.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	62 386,58 €	50 265,89 €
Section d'Investissement	0 €	6 138,56 €
Reports de l'exercice N-1 Fonctionnement	0 €	17 803,54 €
Reports de l'exercice N-1 Investissement	0 €	9 421,87 €
TOTAL réalisations + reports	62 386,58 €	83 629,86 €
RAR 2017	0 €	0 €
RESULTAT CUMULE 2017	62 386,58 €	83 629,86 €

Le Compte Administratif 2017 de la Régie funéraire d'AUBIGNAN étant identique au Compte de Gestion et présentant le même résultat pour l'exercice 2017, il est proposé au Conseil municipal de l'approuver.

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Monsieur le Maire ne participe pas au vote de cette délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouïe l'exposé de Madame Marie-Josée AYME, Adjointe au Maire et après débat ;

**DECIDE À L'UNANIMITE**

**ARTICLE UNIQUE** : D'approuver le Compte Administratif 2017 de la Régie funéraire d'AUBIGNAN.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

**6 abstentions** : Stéphane GAUBIAC, Claude PLEINDOUX, Nadia NACEUR, Jérôme CAPRARA, Jérôme VAVAILLES et Nicole TOURRE